# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 7 MARS 1871. 44me. Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.


NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 7 MARS.

**VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.**

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à midi—Quatre lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Lafayette, Front et Girod. Les bâtisses sont connues sous le nom de Delta Warehouse.—Aussi, le steamship Beaufort, avec sa machine, ses agrès, etc., sur le fleuve au-dessous du Couvent.—Aussi, deux certificats de l'Agence fiscale de la ville, et deux bonds de la ville, ainsi que plusieurs comptes, s'élevant en tout à $11,535.

Par C. E. Fortier, à la Bourse d'Encan, encoignure Royale et Conti, à midi—La propriété No. 134, rue des Ursulines, entre Tremé et Marais.

Par E. Bogue & Co., dans leurs salles d'encan Nos 45 et 47 Vieille-Levée—300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt Inspection Holmes, 111, rue Tchoupitoulas, à 11 heures—Maquereaux, saumons, morue, etc.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres.—Vente régulière de meubles.

Par S. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par le même, sur la Levée, en face de la rue de la Commune—Viande verte; sur la Levée, en face de la rue Poydras, avoine.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, No. 38 de la rue de Chartres—Chaussures, habillements fins de saison.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines.

**ATTENTION!**

☞ Propriété de valeur, le steamer "Beaufort", Certificats et Bons de ville, et comptes, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique par les ventes à l'encan, qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent—

1o—Les entrepôts du Delta, situés dans l'ilet borné par les rues Fulton, Lafayette, Front et Girod, Premier District.

2o—Le steamer "Beaufort", avec sa machine, ses agrès, etc.

3o—Et des certificats et bons de ville, et comptes.

Pour le détail, voir aux annonces.

**ATTENTION**

☞ Vente de maquereaux, saumon, morue, etc., par D. E. Morphy.—Voyez l'annonce.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

**THEATRES.**

AUJOURD'HUI, MARDI.

OPÉRA.—Martha.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Troupe de gaieté comique.

ST-CHARLES.—Fritz, our Cousin German.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

## La constitution du gouvernement en France.

Une dépêche a annoncé que l'Assemblée actuelle se proposait, aussitôt la paix conclue, de faire une nouvelle loi électorale et de se dissoudre en ordonnant des élections pour une Assemblée constituante ou en soumettant au peuple un plébiscite pour décider de la forme du gouvernement. Une pareille résolution nous paraît dictée par les exigences de la situation.

L'Assemblée actuelle, élue à la hâte, sous la pression des nécessités militaires, sans que les électeurs aient eu le temps de se reconnaître et de se consulter pour le choix des candidats, représente bien, si l'on veut, les sentiments et les vœux de la nation en ce qui concerne la conclusion de la paix, mais elle ne peut être considérée comme représentant réellement les intérêts et les aspirations du peuple pour le choix d'une forme permanente de gouvernement.

Après avoir passé, depuis un siècle, par tant de révolutions, la France doit sentir la nécessité de se recueillir au moment de faire un choix entre les différentes formes de gouvernement. Il importe que ce choix, pour qu'il soit définitif, soit entouré de garanties sérieuses, et qu'on avise aux moyens de protéger le nouveau gouvernement contre les surprises de la rue.

Le gouvernement provisoire actuel est un gouvernement de circonstance, un composé d'éléments antagonistes, et il doit disparaître avec la nécessité qui l'a créé.

M. Thiers a pu s'entendre avec MM. Favre et Picard, sur l'acceptation d'une paix rendue inévitable par l'impéritie des hommes du 4 septembre, mais leur entente ne saurait durer, et on ne peut songer à remplacer un second gouvernement provisoire par un troisième. Comme nous l'avons déjà fait observer, il convient que les hommes qui ont mis leur nom au bas du traité de paix désastreux que la Prusse a imposé à la France, s'effacent immédiatement et laissent à un gouvernement composé d'hommes qui n'auront aucune responsabilité dans les catastrophes passées, le soin de diriger la France vers un avenir meilleur.

Quant à l'Assemblée, sa mission est également limitée et restreinte et, après l'avoir accomplie, elle doit céder la place à une autre.

Cette opinion est celle qu'a soutenu M. Louis Blanc dans le *Rappel* du 31 janvier. Voici son article :

Que dire ? Que faire ? Par quel effort de la volonté dominer le désordre des pensées qui, en un tel moment, vous assiègent et vous oppressent ? Quelle parole trouver qui ne soit pas un cri d'angoisse, ou comment commander le calme à son cœur ? Il le faut pourtant.

Une Assemblée va être convoquée : cherchons ce que doit être son caractère et en quoi doit consister sa mission.

Son caractère ! Il importe qu'on le détermine de la manière la plus stricte.

Sa mission ! Il est indispensable qu'elle soit renfermée dans des limites absolument infranchissables.

Une pareille Assemblée ne saurait être ni un Corps législatif, ni une Assemblée constituante : sa nature même des choses veut qu'elle soit spécialement et exclusivement une réunion des mandataires de la nation française chargés par elle de traiter des conditions de la paix. Rien de moins, rien de plus. Sa tâche est finie, aussitôt la paix conclue. Qu'elle se retire, alors, pour faire place, dès qu'il n'y aura plus que des Français en France, à une seconde Assemblée toute-fait distincte de la première et appelée, elle, à se prononcer sur ce qui regarde, non les ennemis, mais nous.

Peut-il en être autrement ? Eh quoi ! c'est quand l'œil des envahisseurs est sur nous, quand ils nous tiennent à la gorge, quand ils règnent en maîtres sur un quart de notre territoire, quand ils occupent tant de nos villes par eux ravagées, quand les forts construits pour protéger Paris se changent en un effroyable ceinture qui l'étreint et menace de l'étouffer, c'est dans des conditions d'asservissement partiel, d'abaissement général, de désorganisation, d'effroi, de douleur, c'est dans l'absence totale de tout ce qui fait qu'on a le libre usage de ses mouvements et de sa pensée, que nous serions en état de nommer une Assemblée constituante, à la fois digne et capable de régler notre sort en vue de la paix réalisée, de pourvoir à notre lendemain, d'assurer notre avenir ! Non, non ! pour que nous puissions avec liberté d'esprit, avec dignité, avec sagesse, nous occuper de nous-mêmes, la première condition est que nous soyons rendus à nous-mêmes. L'élection d'une Assemblée constituante, en France, implique une France qui s'appartienne.

Quant à notre Assemblée, celle qui aura pour objet exclusif de traiter des conditions de la paix, elle ne saurait être considérée que comme le produit fatal d'une situation donnée, et doit, par conséquent disparaître avec la situation qui elle prit naissance.

Ceci bien entendu, je n'examinerai pas dès à présent si ce n'est pas à ceux dont nos désastres sont l'ouvrage qu'incombe la sinistre obligation d'aller mettre au bas d'un traité funeste à jamais la signature de la France humiliée, mutilée et saignante. L'heure des explications sonnera bientôt, demain peut-être, lorsque, devenus libres de parler, ... le territoire français ayant quitté le territoire, la France libre nomme une Assemblée libre, une Assemblée constituante, la cause du droit et de la justice aura besoin qu'y être entendue, ... servie par des hommes dont le nom n'ait été mêlé à aucun acte faisant tache dans son histoire.

IMPORTANT POUR LES VOYAGEURS.—*Billets à bon marché.*—MM. Charles A. Whitney & Co, agents, annoncent qu'ils émettront, à partir de cette date, des billets d'abonnement, bons pour cinq cents milles de parcours sur le chemin de fer de Morgan, de la Louisiane et du Texas, au prix de $15 par billet. Tout membre d'une maison de commerce, ou l'un quelconque de ses commis, pourra se servir du billet. On vend les billets au Bureau, au coin des rues Magasin et Natchez.

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

## Les préliminaires de paix.

Ce sont seulement les bases préliminaires du traité de paix qui ont été signées et ratifiées. Des négociations s'ouvriront le 10 mars à Bruxelles pour le traité de paix définitif. Voici, d'après une dépêche, la substance des préliminaires arrêtés et ratifiés.

Versailles, 2 mars—Les préliminaires de paix arrêtés par Bismarck et les autres plénipotentiaires avec Thiers et Favre sont comme suit :

L'article premier spécifie la ligne de démarcation.

L'article deux porte que la France paiera à l'Allemagne cinq milliards de francs ; un milliard, au moins, en 1871 et le reste dans le délai de trois années à partir de la ratification.

L'article 3 porte que l'évacuation commencera après la ratification du traité par l'Assemblée. Les troupes allemandes quitteront alors immédiatement Paris et la rive gauche de la Seine et les départements du Cher, d'Indre-et-Loire et de la Seine-Inférieure. Les troupes françaises resteront derrière la Loire jusqu'à la signature du traité de paix définitif, excepté celles qui seront à Paris, où le gouvernement ne devra pas avoir plus de 40,000 hommes de l'armée régulière.

Les Allemands évacueront la rive droite de la Seine graduellement après la signature du traité définitif et le paiement de 500 millions de francs.

Après le paiement de deux milliards les Allemands n'occuperont que les départements suivants : Marne, Ardennes, Meuse, Vosges, Meurthe et Belfort.

Après le paiement de trois milliards les Allemands ne laisseront que 50,000 hommes en France ; mais si des garanties monétaires suffisantes sont données, les Allemands évacueront complètement le pays de suite. Autrement les trois milliards porteront intérêt à cinq pour cent à partir de la ratification.

L'article 4 porte que les troupes allemandes ne feront plus de réquisitions ; que le gouvernement fournira des vivres pour l'armée d'occupation, que dans les départements cédés des arrangements favorables seront faits avec les habitants et que du temps leur sera accordé pour s'en aller si cela leur plaît, et qu'aucun obstacle ne sera mis à l'émigration.

L'article 6 porte que les prisonniers seront libérés immédiatement après la ratification des préliminaires, et que les chemins de fer français feront les transports pour les Allemands aux mêmes prix que pour les Français.

L'article 7 porte qu'un traité définitif sera signé à Bruxelles aussitôt après la ratification.

L'article 8 porte qu'après la ratification l'administration de tous les départements occupés sera remise aux fonctionnaires français, qui seront subordonnés aux commandants allemands pour tout ce qui concernera l'intérêt des troupes allemandes.

L'article 9 porte qu'il est bien entendu que les Allemands n'ont pas d'autorité sur les départements non occupés par eux.

## Le Rapport de M. Washburne sur le Siége de Paris.

Voici le rapport adressé par le ministre des Etats-Unis en France, au secrétaire Fish, à Washington, sur le siége de Paris :

Monsieur,—Pendant la semaine dernière le peuple de Paris a attendu patiemment et avec calme le ravitaillement, et a agité la question de l'élection des membres de l'Assemblée nationale, qui doit se réunir à Bordeaux le 12 courant.

De petites quantités de provisions ont commencé à arriver aujourd'hui. Le premier train contenait des vivres envoyés par la population de Londres à celle de Paris. Ces vivres ont été distribués entre les vingt arrondissements, proportionnellement à leurs populations respectives, et seront donnés seulement aux plus nécessiteux. Il ne s'écoulera que peu de temps, je l'espère, avant que tous puissent être raisonnablement approvisionnés. Les classes les plus pauvres de la ville ont, pendant les derniers mois du siége, souffert des misères indicibles du froid et de la faim, et cela avec une patience et un courage qui leur font grand honneur. En réalité, les souffrances dans toutes les classes ont été très grandes, et l'on peut dire que toutes les classes ont supporté les souffrances et les privations du siége, de manière à provoquer la surprise et l'admiration du monde.

Maintenant que le siége est terminé, je me félicite d'être resté pendant toute sa durée, parce que je crois avoir été de quelque utilité aux intérêts dont j'étais chargé. Je constate avec plaisir que j'ai réussi à protéger toutes les propriétés américaines à Paris, et qu'aucun tort n'a été fait à aucun des Américains demeurés ici. Cette constatation, toutefois, ne s'applique pas au jeune Américain, M. Swagar, qui a perdu la vie après avoir eu le pied écrasé par un obus prussien, ni aux deux jeunes gens dont la propriété a été détruite par l'explosion d'une bombe dans leurs appartements, au quartier latin.

Plusieurs tentatives d'immixtion dans les propriétés américaines ont été faites à diverses reprises, mais je dois au gouvernement de la défense nationale la justice de dire qu'il a traité tous ceux de ces cas qui m'ont paru dignes de son attention, avec une loyauté et une considération extrêmes. En premier lieu, il avait été proposé de loger la garde mobile dans des appartements américains ; mais sur ma demande à M. Gambetta, alors ministre de l'intérieur, il donna l'ordre que ce projet ne fût pas exécuté.

Plus tard, les autorités de la ville proposèrent sur les appartements des absents une taxe spéciale qui aurait lourdement pesé sur nos compatriotes. J'eus à ce sujet avec M. Jules Favre une correspondance que j'ai l'honneur de vous transmettre, et par laquelle vous verrez que les autorités de la ville furent déboutées et que la taxe ne fut pas appliquée. Ensuite, il fut proposé de placer les réfugiés de villages voisins venus à Paris, dans les appartements de quelques Américains. Je proposai cette intention, qui ne fut pas réalisée ; et lorsque, le bombardement ayant commencé, les habitants de la portion de la ville exposée aux bombes furent chassés de chez eux, on proposa de les abriter dans les appartements vacants des autres parties de la ville.

Bon nombre d'appartements américains se trouvaient ainsi menacés, mais je déclarai que je ne consentirais en aucun cas à laisser occuper de cette manière les appartements meublés des Américains, et je suis heureux de dire qu'aucun de ces appartements n'a été occupé. Et, dernièrement, quand, après la conclusion de l'armistice, une nouvelle tentative fut faite pour installer soldats et officiers dans les appartements vacants des Américains, mais j'ai protesté contre cette tentative, et jusqu'à présent aucun appartement n'a été occupé de cette manière. J'espère, en conséquence, que nous serons en mesure de rendre leurs résidences de Paris, ils y trouveront tout en aussi bon ordre qu'à l'époque de leur départ.

Très peu de dommages ont été supportés par les propriétés de personnes appartenant à d'autres nationalités, dont la protection m'avait été confiée. Vers le commencement du siége, la maison d'un Allemand, M. Helder, fut envahie par la garde mobile, à la recherche d'espions prussiens, et le mobilier a éprouvé quelques dégâts. Le cas ayant été soumis par moi au gouvernement, le comte de Kératry, alors préfet de police, prit promptement l'affaire en mains, fit punir les coupables et permit à des experts choisis par moi d'estimer les dommages, qui furent remboursés aussitôt. Immédiatement après la déclaration de guerre, je pris sous ma protection le magnifique hôtel de l'ambassade prussienne, dans la rue de Lille.

Toutes les personnes chargées de cet hôtel, jusqu'au concierge, avaient été expulsées de France, et l'édifice semblait être le point objectif de l'hostilité de la population parisienne. J'éprouvais de grandes craintes pour sa sûreté. J'en confiai aussitôt la garde à un Américain de mes amis à Paris, qui s'est acquitté de ces fonctions avec la plus grande vigilance et a préservé l'hôtel de tout mal.

Bien qu'il y ait eu une bonne somme d'hostilité contre moi parmi une certaine portion de la population de Paris, pendant le siége, et bien que j'aie été attaqué dans les clubs et dans les journaux à raison de la protection que j'accordais aux Allemands, je n'ai à me plaindre en aucune façon du gouvernement de la défense nationale. J'ai été traité par lui avec la plus grande bonté, et avec toute la considération qui m'était due comme représentant diplomatique de notre pays.

COMMISSION.—Nous appelons l'attention sur la carte de M. A. Contin, marchand commissionnaire et importateur de vins, de brandies et de liqueurs de choix, rue des Magasins, No. 59. La maison Contin, très avantageusement connue, mérite toute confiance. On en trouvera la carte dans nos colonnes d'annonces.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

NOTICE D'ASSESSEMENT Nos 48 et 49.—Voyez dans la colonne des notices spéciales.—Mort de Geo. Hoffman et de Selim Magner,—payable au Bureau de l'Association d'Assistance Mutuelle et de Bienfaisance et d'Assurance sur la vie, de la Louisiane, rue Carondelet, No. 120.

☞ Le "Baume Pectoral aux Navets Indiens" pourvoit avec succès aux œuvre de guérison. Pas un rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets miraculeux. Les personnes atteintes de ces affections feront bien d'en user immédiatement. On le trouve chez B. Laplace, 88 et 90, rue des Champs-Elysées.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit : "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 120, à la Nlle-Orléans.

☞ AVIS AUX HAVANAIS.—Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—*Bénéfice de M. Calabrési.*—La salle de l'Opéra n'a jamais été plus belle, plus animée qu'hier soir : elle contenait le plus brillant auditoire qui se puisse voir. Du rez-de-chaussée au cintre, pas une place à prendre ; et que de gens, venus trop tard au Bureau de location, ont dû s'en retourner chez eux !

Dès son apparition au pupitre, M. Calabrési a été salué par une triple salve d'applaudissements, et la salle entière a pris part à cette manifestation dont la spontanéité et la chaleur ont prouvé à l'éminent maëstro l'estime et la sympathie que le public orléanais professe pour son caractère et son talent.

Après le premier acte, tous les artistes de la Compagnie se sont présentés sur la scène, et M. Vallée, régisseur-général, a complimenté M. Calabrési au nom de tous ses camarades. M. Vallée a ensuite présenté à M. Calabrési, de la part des Directeurs et Actionnaires de la Société de l'Opéra, un coffret en laque dont nous pensons que le contenu doit avoir quelque valeur. Puis, il a remis au maëstro, au nom des artistes et choristes de l'Opéra, un riche objet d'orfèvrerie—une coupe à fruits—d'un travail exquis.

Les artistes sont alors venus serrer la main à leur directeur, et lui ont offert, qui une couronne, qui un bouquet.

Les musiciens de l'orchestre ont aussi voulu témoigner de leur sympathie envers leur chef et lui ont présenté, en souvenir de cette soirée, une canne élégante, dont la poignée d'or est finement ciselée, et un riche gobelet en argent.

M. Calabrési doit avoir été sensible à tous les témoignages de sympathie qu'il a reçus hier soir, tant de ses pensionnaires que du public. Il a pu y voir la preuve qu'au dedans et au dehors de l'Opéra, il est également apprécié.

L'exécution de *l'Etoile du Nord* est, à notre avis, la meilleure exécution d'ensemble à laquelle nous ayons assisté depuis longtemps, depuis fort longtemps. Chacun des principaux interprètes de l'œuvre tient son rôle à souhait ; quant aux chœurs et à l'orchestre, ils ont été positivement remarquables. L'ouverture a été jouée avec une grande sûreté d'ensemble et un rare fini dans les détails. Nous avons retrouvé l'orchestre qui jouait l'an dernier, aux concerts spirituels, l'ouverture d'*Oberon*.

Notre Chronique de dimanche contiendra de plus amples détails sur cette représentation dont nous nous bornons aujourd'hui à constater le plein et entier succès.

Le prochain bénéfice annoncé est celui de M. Dumestre ; il aura lieu prochainement. Nous y reviendrons.

Nous informons le public que par décision récente du Conseil des Directeurs, le prix des fauteuils de seconde a été fixé à $1 50.

Aujourd'hui, mardi, *Martha*. Jeudi, deuxième représentation de *l'Etoile du Nord*.

## Assemblée Nationale.

L'Assemblée Nationale de France, disent les journaux de Bordeaux, a ouvert sa session le 12, au Grand Théâtre.

La scène est entièrement fermée par une cloison en bois ; le bureau du président se trouve juste-au-dessus du trou du souffleur ; la tribune a sa place un peu en avant du bureau.

Les siéges des représentants sont disposés sur un plancher incliné couvrant les fauteuils d'orchestre et le parterre ; le sommet du plancher touche aux premières galeries. Les stalles du pourtour de la première galerie se trouvant, par le fait de cet arrangement, de niveau avec les autres siéges, sont également occupées par des membres de l'Assemblée.

Les galeries de second et de troisième rang sont occupées par le public. Une des loges d'avant-scène est réservée au corps diplomatique ; une ou deux sont également affectées aux rédacteurs de journaux.

La première séance a été consacrée à la nomination des secrétaires : MM. de Castelane, Tanneguy-Duchâtel, Wilson et Rémusat ont été élus en cette qualité.

Le lendemain, 13, le président, M. Benoist d'Azy (doyen d'âge) annonce que la Chambre sera constituée comme en 1849, en quinze bureaux.

M. Jules Favre dépose, au nom de ses collègues de Paris et de Bordeaux, les pouvoirs du gouvernement de la défense nationale dans les mains des représentants, et dit ;

Nous avons porté le fardeau du gouvernement, et nous n'avons pas eu d'autres préoccupations que de pouvoir, au milieu des circonstances actuelles, remettre dans les mains de l'Assemblée nos pouvoirs temporaires.

Grâce à votre patriotisme et à votre union, nous espérons que le pays, instruit pour son malheur, apprendra à guérir ses plaies et reconstituera son existence nationale.

Nous ne sommes plus rien.

Nous nous en remettons à votre décision, et nous attendons avec confiance la constitution des nouveaux pouvoirs légitimes.

M. Jules Favre assure que ses collègues resteront à leur poste, pour maintenir le respect des lois jusqu'à la constitution du nouveau gouvernement. Il demande la permission de retourner à son poste pour remplir ses devoirs difficiles et délicats.

J'attends avec confiance, ajoute-t-il, le jugement des représentants du pays.

J'espère pouvoir affirmer à ceux avec qui j'ai négocié, que le pays saura faire son devoir ! (Tonnerre d'applaudissements.)

L'ennemi doit savoir que nous saurons veiller sur l'honneur de la France.

Il saura aussi que c'est la France entière qui va décider. Suivant le vœu exprimé par la convention, une prolongation de l'armistice deviendra probablement nécessaire.

Ne perdons pas un moment, ne songeons qu'aux souffrances des populations envahies.

Je crois pouvoir compter sur votre concours pour obtenir le délai nécessaire.

Ce discours a été accueilli par de vifs applaudissements.

Une lettre de M. Crémieux, donnant sa démission, est lue.

On procède rapidement à la validation des élections ; réserve est faite de l'élection du prince de Joinville dans la Manche, et des élections de préfets.

Sur la proposition de M. Gochery, la Chambre a formé ses bureaux conformément aux réglements en vigueur en 1849.

Garibaldi, qui était présent à la séance, a fait passer au président une lettre dont ce dernier a immédiatement donné lecture. Elle est ainsi conçue : "Comme dernier devoir rendu à la République, je me suis rendu à Bordeaux, où siégent les représentants du pays tout entier, mais je renonce au poste dont m'ont honoré plusieurs départements." A cette conclusion, des applaudissements se sont fait entendre sur plusieurs bancs.

Le général a voulu alors dire quelques mots, mais il en a été empêché par la majorité. Il s'est alors levé et a quitté la salle, escorté par MM. Esquiros, Bordone et deux officiers qui l'ont accompagné dans sa voiture sur la place du Théâtre, d'où il s'est dédommagé de son silence forcé à la Chambre en faisant au peuple un discours en l'honneur de la République. Se levant dans sa voiture, il a dit : "J'ai toujours su distinguer la France des prêtres de la France républicaine que je suis venu défendre avec le dévouement d'un fils ! Vive la France républicaine !"

La foule a répondu par les cris de "Vive Garibaldi."

Bordone a aussi prononcé quelques mots. Garibaldi a été suivi jusqu'à son hôtel par une foule nombreuse.

ELECTIONS EN FRANCE.

Voici le résultat complet et définitif des élections du Bas-Rhin et de Strasbourg :

Electeurs inscrits 145,183.
Votants 101,741.

Ont été élus :

| | |
|---|---|
| MM. Kuss, maire de Strasbourg | 93,090 |
| Tenteu, membre du conseil-général | 95,592 |
| Albrecht, maire de Schlestadt | 94,091 |
| Schneigans, membre de la commission municipale, rédacteur de l'*Helvétie* | 65,632 |
| Melsheim, avoué à Schlestadt | 67,934 |
| Boell, avoué à Wissembourg | 65,697 |
| Gambetta, ex-membre du gouvernement | 56,721 |
| Saglio (A.), membre de la commission municipale | 57,287 |
| Astermann, maire de Saverne | 55,000 |
| Roersch, conseiller général | 54,703 |
| Jules Favre, membre du gouvernement | 54,514 |
| Kablé, membre de la commission municipale | 53,059 |

Après eux, les candidats suivants ont réuni le plus de voix :

| | |
|---|---|
| MM. Erckmann, homme de lettres | 42,962 |
| Valentin, ex-préfet | 44,723 |
| Bourguignon, médecin à Bischwiller | 41,456 |
| Singuerlet, rédacteur du *Temps* | 40,273 |
| Ducrot, général de division | 38,455 |
| Creppel, évêque d'Angers | 38,128 |
| de Bancalis, propriétaire à Walbourg | 29,961 |
| Charpentier, propriétaire | 28,110 |
| Wolff, notaire | 21,037 |
| Gauckler, maire de Wissembourg | 20,774 |
| Flach, notaire et membre de la commission municipale | 18,768 |

☞ AVIS AUX MÈRES.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $2 au coin St-Louis et Royale.

RAPPORT MORTUAIRE.—Pendant la semaine dernière il est mort à la Nlle-Orléans 104 personnes, dont 64 du sexe masculin, 40 du sexe féminin, 60 de race blanche, 25 de race noire, 17 de race mêlée et 2 coolies, classées.

EXPLOSION DE LAMPE.—Dimanche soir, vers minuit, le capitaine George Baker a été sérieusement atteint par une lampe à huile de charbon qui a fait explosion dans sa chambre, rue des Bons-Enfants No 563.

## CHRONIQUE LOCALE.

LA DETTE DE L'ETAT.—*Un mandamus adressé à l'Auditeur.*—MM. Ezekiel Salomon et Myer M. Simpson, auxquels M. Jas. O. Nixon avait cédé et transféré ses droits et ses réclamations contre l'Etat, en vertu d'un acte de secours passé en sa faveur par la dernière Législature, ont adressé à la Huitième cour de district une demande pour obtenir un mandamus contre l'auditeur des comptes publics, M. Graham, qui a refusé et qui refuse de leur délivrer, sur le trésor des warrants pour la somme de $30,331, accordée par l'assemblée générale. Les pétitionnaires se fondent sur ce que l'auditeur ne remplit que des fonctions ministérielles et qu'ils ont le droit de requérir de lui qu'il les remplisse, et qu'en conséquence ils ont besoin d'un mandamus pour se protéger contre un déni de justice.

Le refus de délivrer les warrants est attesté par un affidavit de M. E. Salomon, et la pétition est signée par MM. Lalaffi et Armand, avocats.

Un de nos confrères étant allé voir M. Graham, auditeur d'Etat, l'a trouvé activement occupé à faire un relevé général de la dette de l'Etat. L'auditeur dit qu'il a refusé de payer la réclamation de M. Nixon et qu'il refusera également de payer toutes réclamations contre l'Etat, ayant pour source dans les actes de la dernière législature, excepté celles qui seront nécessaires pour couvrir les dépenses courantes du gouvernement d'Etat.

M. Graham demandera la décision de la plus haute cour de l'Etat, attendu qu'il est dans le doute sur ce qui peut être considéré comme la dette actuelle d'Etat, bien qu'il soit d'opinion que cette dette a déjà dépassé de plusieurs millions la limite constitutionnelle.

Voici le relevé fait par l'auditeur jusqu'au 1er janvier 1871 :

| | |
|---|---|
| Bonds actuellement émis | $22,560,233 22 |
| Diverses dettes | 867,533 06 |
| Mandats en circulation | 1,560,311 81 |
| Certificats de dettes en circulation | 293,055 63 |
| Obligations de l'Etat pour émettre des bonds | 10,000,000 00 |
| Grand total | $35,021,834 00 |

En outre, M. Graham dit que les officiers de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Baton-Rouge et Vicksburg, estiment que les obligations créées à l'Etat par la Législature sont de $8,250,000 au lieu de $1,000,000, ce qui porterait à $5,250,000 de plus les obligations circulantes et à plus de $40,000,000 le grand total de la dette.

M. Graham assure qu'il agit dans cette affaire, non seulement sur son autorité mais suivant l'avis du gouverneur de l'Etat, et qu'il ne se soumettra en définitive qu'à l'arbitrage de la Cour Suprême.

La réclamation de l'avocat-général Belden a été aussi refusée par l'Auditeur, ainsi que celle de plus de $30,000 présentée par M. Wm S. Pike. Le juge Dibble a accordé le mandamus.

RÉVÉLATIONS.—Le *Times* fait des révélations curieuses sur l'intégrité des membres de la Législature. Ce journal a déjà fourni la preuve que l'adoption du bill de la Compagnie de Levées est due à l'achat d'une certaine quantité de consciences ; il prouve encore aujourd'hui par des pièces irrécusables, que l'adoption du bill de la Compagnie des Entrepôts et le bill de la Compagnie des Water-Works est due à des influences de même nature. Voici une pièce qui concerne la première combinaison :

No——5 actions,
Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 1871.
Sur demande nous remettrons à ........ ou à son ordre........ cinq actions de la Compagnie des Entrepôts de la Louisiane, capital payé en entier.
LEWIS WOLFLEY,
Pour la Compagnie.

Le document suivant concerne la seconde combinaison ou la compagnie des water-works :

No. 152........ $1000 00
Qu'il soit connu que........ a droit à........ DIX........ actions du capital social de la compagnie Crescent City Water Works, capital payé en plein, transférable sur les livres de la compagnie par ........ avocat, sur la remise de ce certificat.

En témoignage de quoi le sceau de la corporation et les signatures du président et du secrétaire ont été apposés sur la présente, à la Nouvelle-Orléans, ce 18...... jour de...... février 187.
NATHAN C. FOLGER,
Président.
ROBERT CONWAY,
Secrétaire.

Le public sait maintenant de quelle manière ont été passées ces lois et beaucoup d'autres qui porteraient la dette de l'Etat à plus de 40 millions de piastres, si la Cour Suprême ne reconnaissait pas les millions qui restent à émettre en bonds ou papiers d'Etat comme ne dépassant pas la limite constitutionnelle de la dette.

MANDAMUS.—En vertu de l'acte du 3 mars 1871, MM. J. E. et E. H. Levy, de la raison sociale de ce nom, ont demandé au juge Dibble de leur accorder un mandamus pour forcer M. John G. Gaines, président de la Banque des Citoyens, le gouverneur de l'Etat et l'auditeur des Comptes Publics, à recevoir $14,000 en mandats en circulation et à leur délivrer en place $20,000 en bonds d'Etat. L'acte sur lequel la demande est fondée concerne le paiement de la dette flottante dont les trois officiers désignés composent le Bureau de liquidation. Le mandamus a été accordé, sujet à la réponse que les parties assignées feront jeudi prochain.

INJONCTION.—M. Samuel Smith & Co., élevait contre le bureau de liquidation de la dette flottante de l'Etat une réclamation de même nature que celle qui précède, seulement elle était beaucoup plus considérable. Ils ont sollicité du juge Dibble une injonction qui interdise à John G. Gaines de disposer des bonds de l'Etat avant qu'il ait été fait droit à leur plainte. John G. Gaines aura à répondre à cette injonction mercredi prochain, 8 du courant. La réclamation ne s'élève pas à moins de $165,000.

ARRIVAGE DE WHITE RIVER.—Un bon chargement de coton (2,450 balles) est arrivé samedi soir ici, par le steamer *Welcome*, de White River. C'est au retour du commerce de cette région qui paraissait avoir eu pour négligé le marché de la Nouvelle-Orléans depuis deux ou trois ans. Il serait facile non-seulement de faire revenir mais encore de conserver à jamais le commerce des cantons éloignés, si nos autorités municipales voulaient enfin le favoriser par des immunités ou tout au moins par une diminution des droits de quaiage et de droits de débarcadère.

INCENDIE DES BATISSES DE L'EXPOSITION.—Dans la nuit de samedi à dimanche, à une heure du matin, la bâtisse des machines aux Fair Grounds et la grande bâtisse octogonale ont été complètement détruites par un incendie, évidemment allumé par la malveillance. Le feu a été mis dans la petite bâtisse en bois occupée par la machine à vapeur fixe qui fournissait la force motrice au département des machines, et de là il a rapidement gagné les autres bâtiments.

L'alarme n'a été donnée que très tard, et quand les pompes sont arrivées, le manque d'eau a paralysé tous les efforts des pompiers. Les bâtisses brûlées avaient une valeur de $85,000 et elles étaient assurées pour $50,000, moitié à la Compagnie des Marchands et moitié à la Compagnie Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

La statue de Washington par Hiram Powers, volée par Butler à Baton-Rouge, et restituée à la Louisiane depuis, se trouvait dans la bâtisse octogonale ; elle a été la proie des flammes. Elle avait coûté $30,000.

Il y a quelques mois qu'on avait mis le feu à l'amphithéâtre. Cette persistance des incendiaires a quelque chose d'extraordinaire, et il est à désirer qu'on puisse découvrir ces misérables.

ASSOCIATION DE LA FOIRE AGRICOLE.—Le Bureau des directeurs de cette Association s'est réuni hier soir pour délibérer à propos de l'incendie des bâtisses de l'Exposition annuelle aux Fair Grounds et il a été convenu que les bâtisses seront reconstruites sans délai pour que l'Exposition puisse avoir lieu au temps fixé par le programme, le 8 avril. Elle durera 9 jours, comme de coutume.

La détermination de maintenir l'époque fixée n'a pas été prise d'emblée, il s'en faut de beaucoup. Plusieurs membres du bureau voulaient ajourner la soirée à l'année prochaine ; d'autres voulaient en reculer l'ouverture ; enfin il n'y a eu qu'une voix de majorité pour la faire quand-même sur 17 membres qui ont voté. Mais, l'épreuve faite et la question résolue, toute dissidence a cessé, et ceux qui s'étaient prononcés contre l'exposition en avril ont dit qu'ils coopéreraient à l'œuvre avec autant de zèle que s'ils eussent partagé l'opinion de la majorité.

TENTATIVES D'INCENDIE.—Deux tentatives d'incendie ont échoué dimanche, l'une contre une maison en voie de construction rue St-Antoine, entre les rues Prosper et Solidelle, l'autre rue Prosper, entre les rues St-Antoine et Annette. La première maison appartient à John Weber et l'autre à N. Adams. On a pu dans les deux cas éteindre les flammes et le dommage se réduit à peu de chose.

FEUX.—Dimanche matin, vers 1 heure, le feu a pris dans la grocerie de James Hickey, au coin des rues Galvez et Gravier, et a détruit la bâtisse et tout ce qu'elle contenait. De là les flammes ont gagné la double maison cottage, appartenant à James Collins et occupée par lui, et ne l'ont pas plus épargnée que la grocerie. Le cottage était assuré pour $1000. Nous ignorons s'il y avait une assurance sur la grocerie. La cause du feu est inconnue.

—Un autre feu a été découvert dimanche matin, vers les 2 heures, dans une maison inoccupée, rue de l'Hôpital No. 76. Ce dernier incendie qui a été promptement éteint par la police est attribué à la malveillance. On a trouvé plusieurs morceaux de chandelle brûlant dans un baril et sous l'escalier, et les flammes avaient commencé à s'étendre. On estime le dommage à une cinquantaine de piastres.

HOMICIDE RUE COMMUNE.—Mercredi, sur les 11 heures, un nommé Pat. Sweeny, qui avait été attaqué à coups de brique, rue du Commerce, entre les rues Delord et Calliope, est mort dimanche matin des suites de ses blessures. Sweeny accompagnait un ami qui était en querelle avec des voisins et l'affaire ne le concernait pas d'une manière directe. Ceux qui lui ont lancé des briques à la tête sont John Cooke, George Edwards et Mary Edwards. Tous ont été arrêtés.

VOL.—La résidence de M. O. M. Peyton, rue Toledano No 317, a été visitée, vendredi soir, par des gens inconnus qui ont enlevé des effets domestiques pour plusieurs centaines de piastres. Les voleurs sont entrés au moyen de fausses clés et sont ressortis sans avoir éveillé personne.

ACCIDENT DE CHAR.—Hier, vers quatre heures de l'après-midi, le char de ville de la rue du Camp était arrivé entre les rues Race et Orange, lorsqu'une dame qui voulait descendre sonne, et le cocher arrête son véhicule. Mais au même instant un cheval qui tirait sur la voie ferrée une charrette pleine de gravois, donne un terrible coup de tête contre la porte du char que cette porte se ferme avec un bruit épouvantable et que le cheval étourdi tombe comme mort entre les deux véhicules. De là une dispute entre les deux conducteurs qui se renvoient la responsabilité mutuelle. L'un prend le numéro de l'autre, l'autre prend le numéro de la charrette. Mais la partie risible de l'affaire est que la dame qui voulait descendre ne le peut plus, parce que la porte sous l'impulsion s'y est tellement engagée dans le châssis qu'il est impossible de l'ouvrir.

Il a fallu aller chercher des barres de fer dans le voisinage pour enfoncer cette porte et donner issue aux passagers. Si un procès a lieu, nous en rendrons compte. Mais nous ne conseillerions pas au charretier de se plaindre, attendu que venant par derrière il était le maître d'arrêter sa charrette à volonté, tandis que le conducteur du char a été forcé de s'arrêter quand un passager lui en a donné le signal. Il regarde devant lui et n'est pas obligé de regarder par derrière.

RIEN NE POURRA L'AGITER QUE LE PÉNITENCIER.—James Ryne, qui avait été renvoyé dernièrement devant le jury pour vol et qui avait été acquitté, ne s'est pas plus tôt vu libre qu'il s'est cru impunissable pour ne pas dire inviolable, car se dormant ainsi un peu trop mal un pendard de la société, Ryne a donc invité plusieurs messieurs de ses amis à boire un coup chez Joseph Walker, au coin des rues Bourbon et Orléans, et au lieu de payer la dépense faite sur son invitation, il est sorti emportant $10 enlevés par lui du tiroir. L'officier McIntyre a arrêté Ryne hier matin. Il devrait être permis d'espérer que le juri ne viendra pas encore une fois rendre inutile le service de la police. Nous verrons.

FILOU ARRÊTÉ.—James Harrison a été arrêté rue du Canal au moment où il était en train de filouter une précieuse montre d'or que portait M. J. C. Kenney, d'une compagnie de pompiers de Mobile. M. Kenney ayant aperçu la tentative a mis la main sur Harrison qu'il n'a plus lâché que pour le faire passer entre les mains de la police. Il avait laissé tomber à terre l'objet de sa convoitise qui aura peut-être besoin de quelques réparations pour continuer son service.

UN ENFANT ÉCRASÉ.—Dimanche sur les 2 heures, un petit garçon, fils de M. Giroud, demeurant rue Amour No. 315, entre les rues Piété et Louisa, a été écrasé par le char de la rue Dauphine No. 144, et tué sur le coup. On dit que l'enfant s'amusait sur la voie et qu'il n'a été aperçu par le cocher que lorsqu'il était trop tard pour arrêter le char.

ACCIDENT FATAL.—Le nommé John Holland, qui conduisait un wagon chargé de coton, rue St.-Charles, près de la rue Bordeaux, est tombé de son véhicule et a eu la tête écrasée par la roue. Trois autres individus étaient avec lui, quand l'accident est arrivé et tous étaient soûls. Le mulet que tirait le wagon venait de la fabrique de glace et n'était pas dompté. Le juri du coroner dit dans son verdict que la compagnie est coupable d'avoir permis qu'on servît d'un mulet non-dressé.

## PAR LE TÉLÉGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Les fusils de la garde nationale de Paris.

Favre à Versailles.

Il a emmené avec lui des tapissiers et des architectes.

Préparatifs dans le Palais pour y recevoir l'Assemblée Nationale.

Les prisonniers français en Allemagne.

Leur retour aussi prompt que possible.

Crainte de guerre civile en France.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Dépêche au *World* :

Versailles.—De nombreuses conversations, tenues à Bordeaux et à Versailles, avec des députés à l'Assemblée Nationale, y compris Grévy, Gambetta et Favre, font croire qu'une guerre civile ne tardera pas à éclater et qu'elle se terminera par la restauration des d'Orléans.

Une grande émigration du territoire cédé aura lieu. Des masses de gens iront en Amérique.

Dresde, 6—Le *Journal* dit que tous les officiers français et tous les soldats de la garde mobile, prisonniers en Allemagne, pourront retourner immédiatement s'ils le désirent, à leurs propres frais. Les soldats de la ligne et de la garde impériale resteront jusqu'à ce qu'on ait pris des arrangements pour leur rentrée en France.

Londres, 6 mars—Lors de la revue de la garde prussienne, à Longchamps, l'Empereur s'est adressé aux troupes et les a remerciées de leur héroïsme, de leur constance et de leur dévouement. Il a ajouté qu'elles devaient remercier la Providence d'avoir été choisies par elle pour mener à bonne fin des entreprises de cette grandeur sous son service.

Paris, 6 mars—Le *Journal officiel* reconnaît que plusieurs bataillons de la garde nationale ont gardé leurs fusils, mais seulement pour ne pas les laisser passer entre les mains des Prussiens.

On exige plus de passes pour entrer à Paris, ni pour en sortir.

On rapporte que Favre est allé à Versailles avec un architecte, afin de préparer le palais pour la réception de l'assemblée nationale.

Queenstown, 6 mars—Arrivé, le steamer City of Brooklyn.

Londres, 6 mars—A la Chambre des Lords, aujourd'hui, le marquis de Salisbury a attaqué la politique étrangère du gouvernement et a dit que les puissances étrangères affectaient un ton de mépris vis-à-vis de l'Angleterre. La Prusse a refusé l'aide de l'Angleterre dans les négociations de paix avec la France, et la Russie, a répudié les obligations auxquelles elle avait consenti à la fin de la guerre de Crimée.

Il a mis ces résultats en contraste avec les garanties stipulées dans un traité où l'Angleterre était partie et il en a déduit la décadence de son influence internationale. Il a pressé la réorganisation de l'armée à la faiblesse de laquelle il attribue la perte du prestige de l'Angleterre.

Le comte Granville a protesté contre l'attaque déraisonnable faite sur la conduite des affaires étrangères. Il a cité un officier distingué Américain qui avait exprimé son opinion sur la marine anglaise qu'il a trouvée toute prête pour la guerre. La discussion a fini par l'adoption d'un ordre pour faire réimprimer le texte des garanties données par l'Angleterre dans les affaires du continent.

A la Chambre des Communes, aujourd'hui, Disraeli a donné avis qu'au premier jour il demanderait au gouvernement s'il avait connaissance du traité de l'année dernière entre la Prusse et la Russie. A l'époque où Odo Russell a été envoyé à Versailles pour conférer avec Bismark.

Gladstone a communiqué à la Chambre des informations confirmant les rapports antérieurs sur la tendance mauvaise des affaires en Irlande. Il a dit que des mesures spéciales de précaution étaient nécessaires attendu que les vies des juges étaient menacées dans ce pays. Il a fait sentir le besoin d'une action prompte.

La discussion du bill sur la réorganisation de l'armée a été reprise, et il y a eu un vif débat sur la clause abolissant l'achat des commissions, les partisans du système prétendant la perte du caractère et du prestige militaire anglais si la clause est maintenue.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 6 mars—Parmi les bills qui ont passé au Sénat, mais échoué à la Chambre, il y en avait un qui relevait de l'incapacité politique 6000 gens du Sud.

Les allocations votées s'élèvent à environ 160 millions.

Le Président a reconnu Denis Donohue comme consul anglais à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire McVaught, en conformité, dans laquelle la première cour avait exclu la défense sous prétexte que le défendant était dans les lignes rebelles, la Cour Suprême a décidé que l'admissibilité de la poursuite entraîne le droit de défense. La décision a été unanime. Les avocats pensent que cet arrêt remet en question toutes les affaires dans lesquelles les défendeurs par suite de la guerre, n'ont pu être cités.

Parmi les allocations votées il y a $175,000 pour les bureaux de poste et les douanes. On dit que le Président est opposé à l'ajournement du Congrès ; il veut que l'affaire de Saint-Domingue soit réglée.

Washington, 6—En raison des difficultés télégraphiques éprouvées aujourd'hui par le département d'Etat, les rapports depuis 24 heures ont été fort peu nombreux. Le tout était mauvais en tout cas, mais on a dit dans les probabilités qu'on attend un orage du Nord-ouest.

Washington, 6—Appel d'erreur dans l'affaire de McVeigh contre les Etats-Unis. La Cour Inférieure avait rejeté sa réclamation parce qu'il résidait à Richmond, dans les lignes confédérées et qu'il était rebelle. Cette Cour est unanimement opposée à cette décision, qui, si elle était soutenue, serait une tache à la jurisprudence et à la civilisation du pays.

La clause de la Constitution suivant laquelle nul ne sera privé de sa vie, de sa liberté ou de son bien, sans forme de procès, est concluante. En conséquence le jugement est infirmé et la cause renvoyée à la Cour inférieure avec la recommandation de procéder conformément à la loi. Le juge Swayne a prononcé l'opinion de la Cour.

Washington, 6—Cour Suprême—La quatrième banque nationale de New-York contre le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton et d'autres. Appel de la Cour de circuit pour le district de la Louisiane, c'était là un procès en équité comprenant diverses réclamations on cumulant les uns contre les autres sur le chemin en question. L'appel a été rejeté. Le juge Strong a prononcé l'opinion de la Cour.

NOUVELLES DIVERSES.

Boston, 6 mars—Une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir dans le New Hampshire, hier soir.

San Francisco, 6 mars—La diligence a été attaquée par des voleurs de grand chemin, près de Virginia City, Nevada, hier. Ils n'ont pu trouver que $300 en espèces monnayées, dans la boîte de Wells, Fargo & Co, et encore cela a-t-il été retrouvé. Deux des bandits ont été pris ; deux autres se sont échappés, mais on est à leur poursuite.

Les colons dépossédés de la Baie Maggie continuent à arriver. Ils rapportent que les établissements n'ont pas fait de progrès et qu'à moins qu'on n'ait pris des mesures pour faire partir les colons aussitôt après leur arrivée de New York, ils souffriront terriblement. La Compagnie use de moyens désespérés pour y débarquer 1,000 hommes avant le mois de mai, afin qu'ils puissent réclamer des dommages contre le Mexique, pour raison de non exécution de contrat.

Les Chinois se sont pris une bataille rangée rue Jackson, derrière leur théâtre, ce soir. Ils ont joué librement du couteau et du barre de fer. Ils ont été finalement mis en fuite par une volée de briques lancées sur eux des toits des maisons voisines par les amis mutuels des combattants. Nombre d'entre eux ont été blessés.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 6 au soir—Cons. 91 5/8. Bonds 92.

Liverpool, 6 au soir.—Coton inactif, Mid. Uplands 7 1/4 à peine. Orléans 7 1/2. Vendu 12,000.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 6 au soir—Argent actif de 4 à 5. Sterling calme 9 1/2 à 9 5/8. Or 110 7/8 à 111. Gouvernements calmes et fermes. 5·20 de '62 : 112 3/8. Louisiane 69 et 62. Levée 73 et 85.

New York, 6 au soir—Coton irrégulier et lourd. Vendu 6,900. Mid. Uplands 14 3/4. Farine ferme. Extra 7 10 à 7,70.

New York, 6—Sucre inactif de 8 1/4 à 9. Mélasses de Cuba ferme ; de la Nouvelle-Orléans 60 à 70. Riz calme 8 1/4 à 8 3/4.

Galveston, 6 mars—Coton faible, recettes 1142 balles, stock 59,412.

Mobile, 4 mars—Coton calme à 13 1/2, recettes 1908, stock 73,911.

St-Louis, 6—Coton calme et nominal. Mid. 14. Farine rare et ferme. De famille 6 50. Porc plat et fléchissant à 21 75. Graisse inactive.

Savannah, 6—Coton plat et en baisse. Cotes incertaines. Middling 13 7/8. Stock 86,123.

Charleston, 6—Coton plus facile. Mid. 16 3/4 à 14. Stock 37,571.

Memphis, 6 mars—Coton plat. Middling 13 5/8. Vendu 900 balles.

Louisville, 6 mars—Coton très-plat et en baisse, Middling 13 à 13 1/4. Farine ferme avec une tendance à la hausse. Extra de famille 6,25. Graisse 12 1/2. Jambons fourrés 14. Whisky calme à 84.

—Les journaux de Madrid du 8 courant publient le texte suivant de la réponse de la délégation de Bordeaux à la notification qui lui a été faite de l'avénement du roi Amédée au trône d'Espagne :

Les membres du gouvernement de la défense nationale à S. M. Amédée Ier, roi d'Espagne, etc., etc.

Nous avons reçu la lettre par laquelle Votre Majesté notifie aux membres du gouvernement de la défense nationale qu'elle a accepté la couronne qui lui a été offerte par les Cortès constituantes souveraines de la nation espagnole. En même temps, Votre Majesté veut bien nous faire savoir qu'elle considère comme indispensable à la prospérité du noble pays qui lui a confié ses destinées de maintenir les relations de cordiale harmonie avec les puissances amies ; l'Espagne par les liens d'une amitié traditionnelle.

Ces assurances ne peuvent qu'accroître de plus en plus la satisfaction que nous avons éprouvée, en étant informés d'un si heureux événement, à propos duquel les membres du gouvernement de la défense nationale de France envoient à Votre Majesté leurs félicitations les plus sincères. Ils voient, dans le langage de Votre Majesté, et dans les sentiments qui ont guidé sa détermination, de nouvelles raisons pour espérer que les rapports d'amitié et de confiance qui existent actuellement entre la France et l'Espagne, rendront chaque jour un plus grand développement à l'avantage des deux pays unis par l'affinité de race.

Sur ce, nous prions Dieu qu'il ait Votre Majesté en sa sainte et digne garde.

Fait à Bordeaux, le 27 janvier 1871.

L. GAMBETTA, A. CRÉMIEUX, FOURICHON, GLAIS-BIZOIN.

—Voici une lettre de M. Ledru-Rollin :

"Dès l'annonce du vote, j'ai déclaré à mes amis politiques qu'une question de principe ne me permettrait pas d'accepter le mandat qu'il m'a confié dans les conditions où s'exerce ce vote, car, quoiqu'il en soit expédient, préparé à l'avance, pour tout couvrir et tout blâmer. Cependant, puisque je n'en figure pas moins sur plusieurs listes, permettez-moi de répéter publiquement ici, cette déclaration pour qu'il n'y ait pas surprise vis-à-vis des électeurs.

"Systématiquement réduit à l'impuissance, suspect même, lorsque j'étais temps d'agir et de tout sauver, je ne veux, aujourd'hui, porter dans cette réunion aucun jour de mon pays, nulle espérance de la responsabilité comme simple citoyen.

"Mon nom ayant été associé à l'inauguration du suffrage universel, cette réserve du grand principe, dont nous n'allons voir que le vain simulacre, n'impose invinciblement à ma conscience comme sauvegarde de l'intégrité de la patrie ou du maintien de la République.

"Tout à vous,

"LEDRU-ROLLIN."

"Paris, le 6 février 1871."

—Les employés de l'octroi ont repris leurs fonctions aux portes de Paris.

—Les voitures dites américaines, font comme autrefois, le service du Point-du-Jour. Un autre service a été organisé jusqu'à Boulogne.

—Les fenêtres du Louvre, qu'on n'a pas encore débarricadées de leurs sacs porte-étayés, qui devaient préserver le monument, offrent en ce moment un aspect des plus curieux.

Tous ces sacs de terre avec ceux qui remplissaient les interstices se sont remplis de végétation. Le tout ne forme plus qu'un magnifique rideau vert de gazon.

GRAND ENVOI DE VINS.—MM. Blanchin & Giraud, 62, Vieille-Levée, attendent par le steamer François Ier, qui arrivera incessamment de Bordeaux, un très fort envoi de vins rouges et blancs, de sherry, de vermouth, d'huile d'olive, de savon de Marseille, d'eau de fleurs d'oranger, etc. L'annonce de la maison, insérée plus loin, mérite de fixer l'attention du commerce du détail et du public en général. MM. Blanchin & Giraud se signalent parmi les grands importateurs de vins par la modicité de leurs prix.

Correspondance.

Nouvelle-Orléans, le 6 mars 1871.

Monsieur,

Conformément à la décision du comité, j'ai l'honneur de vous adresser inclus un chèque de la somme de mille neuf cents dollars à titre de premier versement sur le produit net du bal donné à l'Opéra, le 8 février dernier, au profit des victimes de la guerre en France.

Quelques souscriptions qui restent encore à collecter ne me permettant pas de vous remettre, aujourd'hui, le compte-rendu définitif de notre entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

ADRIEN GUILLEMET,
Secrétaire et Trésorier.

A Monsieur ALBIN ROCHEREAU,
Président de la Souscription nationale en faveur des victimes de la guerre en France.

Nouvelle-Orléans, le 6 mars 1871.

A Monsieur ADRIEN GUILLEMET,
Secrétaire et Trésorier
de l'Association du bal donné à l'Opéra
le 8 février dernier.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour, de plus de laquelle j'ai retiré un chèque de la somme de mille neuf cents piastres à valoir sur le net produit du bal donné à l'Opéra au profit des victimes de la guerre en France.

Je me suis empressé de verser cette somme entre les mains du Trésorier du Bureau de la Souscription au fonds patriotique français que j'ai l'honneur de présider, vous en trouverez ci-contre le reçu.

Dans l'espoir que vous pourrez terminer très prochainement la liquidation de cette méritoire entreprise,

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ALBIN ROCHEREAU,
Président.

REÇU de Monsieur A. GUILLEMET, trésorier du bal donné à l'Opéra le 8 février dernier, par l'entremise de Monsieur ALBIN ROCHEREAU la somme de mille neuf cents piastres, pour être destinée à secourir les victimes de la guerre en France.

Nouvelle-Orléans, le 6 mars 1871.

($1,900.) E. MERICH,
Trésorier du fonds patriotique français.

Décédé, hier soir, à six heures, à l'âge de trente-sept ans, CELESTIN LHOTE, né à la Petite-Croix, Haut-Rhin (France). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mardi, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 315 rue Dauphine, entre Amour et Jakobs.

De la part de sa famille.

Décédé hier, à cinq heures de l'après-midi, à l'âge de cinq ans, JOSEPH MERONDE, fils de Joseph Meronde et de Myrtile Thissier. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à quatre heures. Le corps est exposé rue Villeré, entre St Bernard et Colombus.—De la part de la famille.

Décédé à la Baie St-Louis, Mississippi, le 6 du courant, à 9 heures et demie du matin, PIERRE LUX, âgé de 37 ans. Ses restes arriveront sur le chemin de Chattanooga, et son enterrement aura lieu aujourd'hui mardi, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de Mr. Francisco Mascaro, encoignure des rues Union et St. Claude. Les amis du défunt, ceux de sa famille et des familles Mascaro et Tudury sont respectueusement invités à y assister.

Falleció al Bahia San Luis, Mississippi, el dia 6 del corriente, á las 9 y media de la mañana, PEDRO LUX, á la edad de 37 años. Su cuerpo llegará en uno de los carros de Chattanooga, y su entierro tendrá lugar hoy, martes, á las 4 de la tarde. El convoy fúnebre saldrá de la casa de Don Francisco Mascaro, esquina de las calles Union y San Claudio. Los amigos del difunto y los de su familia, como tambien de las familias Mascaro y Tudury son respetuosamente invitados asistir al entierro.

Los Amigos del Orden No. 5.

El C... A... del O... ha tenido á bien llamar á sus amigos Q... H... PEDRO LUX... y del Orden en general de su jurisdiccion para asistir a su entierro que tendrá lugar hoy a las 4 de la tarde. Su cuerpo está depositado calle Union y Good Children. Se invita á todos los C... H... C... á asistir á su entierro.

Por orden del H... M...
MANUEL BLANCO,
7 marzo. Secretario.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI, 7 du courant, à 7 heures du matin, à l'église de St-Vincent de Paul, rue Dauphine, pour le repos de l'âme de feu FRANCISCO RIPOLL. Les amis et connaissances de la famille Ripoll sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

Bureaux de la Société d'Assistance, de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance de la Vie en Louisiane, No. 120 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 6 mars 1871.

Les membres de cette Société sont informés de la mort de GEO. HOFFMAN, décédé à la Nlle-Orléans, le 27 novembre 1870, de SELIM MAGNER, décédé, à la Nlle-Orléans, le 12 décembre 1870. Ils sont requis, sans autre avis, de venir payer, aux bureaux de la société, No 120 de la rue Carondelet, un piastre et vingt-cinq cents pour chacun de ces décès, dans les trente jours qui suivront cette annonce.

R. W. YOUNG,
6 mars. Secrétaire.


LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 1oct—PP

DOCTEUR HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris, 115 RUE ROYALE, Entre St Louis et Toulouse. (Maison du Docteur Lambert.) Consultations—A midi, chaque jour. 2janv—2m PP MaJ-D

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapissiers, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux dentelle, Corniches, etc. —PP DMaY

Avis. Par acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, Mr. EMILE D. LEVY est chargé de ma procuration. 7 mars—3 LÉON GODCHAUX.

A. COUTIN, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR, Au No 59 de la rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, Lne. Spécialité de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs de choix. 7 mars—1m

Du Travail Continuellement et de Bons Gages. CENT FEMMES ET ENFANTS trouveront constamment du travail et emploi avec de bons gages à la fabrique de tabac de Flatow, No 30 de la rue Peters, autrefois Nouvelle-Levée. On donnera la préférence à ceux qui s'entendent bien à dépouiller le tabac. S'adresser, à la fabrique, de 9 heures à midi. 7 mars—3f

Avis est donné au public, QUE le Chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan, émettra, à partir d'aujourd'hui, des billets dits de commutation, bons pour 500 milles, à raison de quinze piastres le billet. Un associé d'une maison de commerce ou un de ses commis pourra s'en servir. On en vend aux bureaux de CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, Au coin des rues Magasins et Natchez. 5 mars—3f

F. Curet, 784 et 786 Broadway, New York. A l'honneur d'informer les voyageurs de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé ses prix comme suit : $2 50 par jour. Cet hôtel est situé dans la meilleure partie de la ville et chacun peut compter sur des chambres et la nourriture soignées. 5 mars—3 m

Société d'Economie et d'Assistance Mutuelle. AVIS D'ASSESSEMENT. LES Membres de la Classe B de la société d'Economie et d'Assistance Mutuelle sont prévenus que l'assessement No 3, causé par la mort de H. L. Knabe, est payable au bureau de la Compagnie, No 110 de la rue Gravier, dans les trente jours qui suivront cette date. JAMES B. GUTHRIE, 5 mars—5 Secrétaire.

CORDAGE. 1000 rouleaux CORDE DE MANILLE, de différentes grosseurs, pour charrues, bateaux à vapeur, etc. 500 rouleaux CORDE de la Nouvelle-Zélande, de grosseurs assorties. A vendre par W. M. ABBATT, Agent pour la vente du Superior Bagging. 12 fév—1m Au No 47 de la rue des Magasins.

TABAC. 150 caisses TABAC EN FEUILLE, pour cigares, à vendre, en gros ou en détail. L'acheteur peut choisir. On demande quelques bons cigariers. J. P. GASPARD, A l'angle des rues Royale et St-Ferdinand No 552, Troisième District. 8 fév—1m

Appareil pour la fabrication de Vermicelle, Macaroni, &c —A VENDRE— UN appareil des plus complets, pouvant fabriquer toutes sortes de pâtes alimentaires, avec pétrin mécanique, Harpie Presses, ventilateur, portoirs, moules, caisses, claies, fauteuils, appareil pour chauffer à l'étendage, un millier châssis pour sécher les pâtes, enfin avec tout le nécessaire d'une grande fabrique. Une machine à vapeur de six chevaux est plus que suffisante pour faire marcher l'appareil. Pour les conditions, s'adresser à A. C. TRÉMOULET, 16 fév—15f, 4 95, Vieille-Levée.

Dissolution de Société. LA Société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison D'AQUIN & PHILIPPI est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. M. J. C. PHILIPPI est chargé de la liquidation. Il prendra l'actif, assumera toutes les dettes de ladite société d'Aquin & Philippi et continuera les affaires pour son propre compte, au No 47 de la rue Peters, Nlle-Orléans. E. J. D'AQUIN, J. C. PHILIPPI. Nlle-Orléans, 11 février 1871. 28 fév—6f.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 187........CANAL........187 (*Incorporé le 15 mars 1855*) —OFFICIERS:— L. F. GENERÈS, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3ème vice-président. SAM. JONES, JR., trésorier. —Directeurs— Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generès, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison. Intérêt de 6 0/0 sur les dépôts. 1déc—PP

Ouate de Coton et Ouate. LES soussignés prendront des commandes de OUATE DE COTON ET OUATE, fabriquées à l'Amite-Mills, Lne, par M. A. Tarleton et en feront promptement la livraison. On peut en voir des échantillons à leurs bureaux, No 61 de la rue Carondelet. CAMPBELL & STRONG. Nlle-Orléans, 12 janvier 1871. 16 fév—1m

SUCRE ET MÉLASSE. Willoz & Rostand, Raffinerie Star de Sucre—Nos. 24 et 26 de la rue Fulton. Sucre de la Louisiane—Golden Syrups, Mélasse raffinée—Mélasse de la Louisiane, recuite.—Marques supérieures toujours en magasin. Nos. 24 et 26 de la rue Fulton—Nos. 23 et 25 de la rue Front. 6 déc—1an

SUMMERS & BRANNINS, Rue Carondelet, No. 47, Nouvelle-Orléans. Brannins, Summers & Co, Louisville, Ky. NOUS sommes prêts à faire des avances sur des consignations de SUCRE et de CAFÉ à notre maison de Louisville. SUMMERS & BRANNINS, 17 fév—1m No 47 de la rue Carondelet.

Annonce. TRAITEMENT pratique des hernies, chez les deux sexes, et guérison, par voie de suite, de cette affligeante et grave infirmité. En vue d'une telle découverte et que de nombreux résultats ont sanctionné efficace, on n'a pas cru, dans l'intérêt de l'humanité, devoir garder plus longtemps un silence restreint sur l'importance du cet objet. Pour les consultations et les conditions, s'adresser à l'office du Dr. J. H. Maille, tous les jours, de 10 heures à midi, les dimanches exceptés, rue du Bassin, entre Bienville et Conti, Maison Robinson. 2 déc—D Mi lm—PP

Water-Works. Water-Works. C. L. CHAPOTEL, ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon, a l'honneur d'informer le public qu'il est autorisé, par la Compagnie des Water-Works, à installer les tuyaux de plomb, les hydrants, les robinets, etc., et à faire toutes les réparations qui se rattachent à cette partie. 8 déc—3m—PP

MILLINERY GOODS. NOUS avons l'honneur d'informer notre clientèle que la MISE EN VENTE de nos nouveautés de Printemps aura lieu, MERCREDI prochain 8 mars, et consistera dans le plus grand assortiment des articles suivants qui seront vendus aux prix les plus bas, vu le grand stock que nous devons recevoir Par les Steamers Geo. Washington, Crescent City et suivants. FLOWERS, STRAW GOODS, GROS GRAIN RIBBONS, TULLES ET BLONDES, CRAPES, GUIPURES, CLUNY, GAZES, COTTON TRIMMING, SERPENTINE BRAID, RUFFLING, FANS. Sorré & Nérey. 6, Chartres street, 5 mars—3f Up stairs.

$200,000. Grande vente de Marchandises Sèches de Saison, SANS ÉGARD AUX PRIX COUTANTS, —CHEZ— PEPIN & TURCOTTE 168........RUE DU CANAL........168 Maison Blanche, Encoignure Baronne. $200,000 —DE— Marchandises sèches de printemps et d'été devant être vendues d'ici à 30 jours, pour cause de dissolution de société— NOUS offrirons, à partir du LUNDI, 6 mars, tout notre stock de marchandises sèches à un grand sacrifice. Les personnes qui désirent faire de bons marchés feront bien de se presser afin d'avoir le premier choix. Après le temps limité, la balance du stock sera vendue à l'encan. Le stock consiste en— Pointes craie dentelle, Poteries noires et couleur, Pointes dentelle Lamas, Chantilly, etc., Soie Japonaise, Grenadines noires et en couleur, Rotonde dentelle Lamas, Saques en dentelle, Barège japonais, Manteaux de soie, Barege, Mouchoirs en dentelle, Mozambiques, Dentelles Valenciennes, Alpacas, Cols en dentelle, Bombazines, Parures en dentelle, Tamise, &c. &c. &c. Organdis français, Jaconats imprimés français, Batiste fil français, Percale française, Batiste fil imprimé, Toile de Courtrai, Toile irlandaise, Toile à draps, Toile à taies d'oreiller, Serviettes damassées, Quilts en piqué, Dentelles Nottingham pour rideaux, Bobinet, Nansou, Mull mull, Mousselines suisse de 4/4, 6/4 et 8/4, Broderies, Bonneterie, Mouchoirs, etc., Parasols, Demi-parasols Aussi, un très fort stock de marchandises pour habitation, Nattes blanches et en couleur, Stores vénitiens, Nappes de table, Devants de cheminées, et un millier d'autres articles trop longs à énumérer. 5mars—1m D Mar J

Marchandises Nouvelles de Printemps. Geo. McGIBBON & Co 141........CANAL........141 Coin Bourbon. Font, en ce moment, l'ouverture d'une partie de leurs Marchandises de Printemps qu'ils exposeront LUNDI, 20 du courant. Ils recevront également dans le courant de la semaine par mer et par express, un nouvel envoi qu'ils offriront à très bas prix. Ils invitent respectueusement les dames à venir examiner les articles et s'assurer des prix. Le nouveau stock se compose en partie de : Grenadines de toutes couleurs, Mozambiques et Popelines, Moires noires et à raies, Alpacas de toutes nuances, noires et en couleur, Grenadines riches, Grenadines soie, unies et à dessins, riches—toutes les variétés, Piqués blancs, à dessins et à raies, Garnitures en piqué, appareilles. — Egalement — Un grand assortiment de BATISTES IMPRIMÉES, garanties fil pur.

Une Nouvelle Réduction. Dans leur Stock d'Hiver qu'ils vendront sans égard aux prix coûtant. Ils appellent sur ce stock l'attention toute particulière des marchands de la campagne qui trouveront leur intérêt à y choisir ce dont ils ont besoin. 19 fév—1m D Ma J

Attendu incessamment par le steamer FRANÇOIS I, de Bordeaux. 500 barriques VIN ROUGE, Castelmoron. EN MAGASIN. 25 barriques VIN ROUGE, Bergasse. 25 do do Montgaillard. 20 do do Montferrand supérieur. 50 barils VIN BLANC, Entre Deux Mers. 15 quarts PORT, Lavaze frères, Supérieur. 75 quarts do Paul Emile Thomas. 75 quarts do Lavaze & Echecopard Cadix. 50 quarts PORT, Lavaze & Echecopard Cadix. 175 quarts SHERRY, Lavaze & Echecopard Cadix. 100 bouteilles SHERRY, Lavaze & Echecopard Cadix. 100 caisses SHERRY, Paul Emile Thomas. 100 caisses VERMOUTH Noilly Prat. 50 paniers HUILE Olive Plagnol Supérieur. 100 caisses HUILE Olive Vierge Extra. 250 caisses SAVON de Marseille. 100 caisses EAU FLEUR D'ORANGER. 500 caisses VIN ROUGE, St-Loubès. 500 caisses VIN BLANC, Château Blaynac. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 5 mars—7f 62, Vieille-Levée.

Propriétés à vendre et à louer. A Vendre. POUR cause de maladie, un CAFÉ avec Billard, Tableaux et tout ce qui se trouve dans l'établissement, lequel a une belle clientèle. Le café est situé rue d'Orléans, No. 189, entre Marais et Villeré, près du marché Tremé. S'adresser sur les lieux. 5 mars—6f

Grocerie à vendre. GROCERIES. GROCERIE à vendre immédiatement pour cause de maladie. S'adresser sur les lieux, au coin des rues Bourgogne et Dumaine. A. BRUNAU. 5 mars—3f

Maison à louer. 121 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne—Au mois ou à bail. S'adresser à HENRY CHIAPELLA, Avocat, 28 fév—1m L1 2 J 4 Gallier Court.

Demande de Maison. Une personne responsable désire prendre à loyer une jolie maison à étage ou "cottage", isolée, mais à proximité des chars. Elle en préférerait une qui eût un jardin. Le loyer ne doit pas excéder $50 par mois. S'adresser à J. M., Boîte 1098 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans. 16 fév

A vendre, UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situés au No 231 rue Douane, entre Marais et Tremé, pour cause de maladie du propriétaire. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 16 fév—1m

A Vendre, Pour cause de départ, GROCERIES. Une GROCERIE située dans le centre du Deuxième District et bien achalandée. Conditions raisonnables. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 7 fév

AVIS. Mme Vve O. SAUSSAYE, 63........Rue Royale........63 Entre Conti et Bienville. Informe ses amis et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un magasin de Chaussures pour dames et enfants. Chaussures faites sur commande. 28 fév—1m

Bonne Affaire ! ! ! Moitié de magasin, un des plus beaux de la place, et des mieux situés, faisant face au Marché aux Fruits ; parfaitement convenable pour la vente d'habillements confectionnés ou de chaussures ; ayant une installation toute neuve et de bon goût. A louer immédiatement et à un prix modéré. S'adresser, pour conditions et détails, au No 21 rue Vieille-Levée. 21 fév

AD. RINCK, Peintre de Portraits, 67 . . . Rue Royale . . . 67 17 fév—2m.

WHISKY. WHISKY. RECTIFIÉ de choix, de l'Ouest, provenant de la Distillerie Crescent City. Les soussignés ont constamment du ROSEDALE, MAGENTA, WHITE WHEAT. Ces whiskys sont positivement garantis comme étant d'aussi bonne qualité et au aussi bon état qu'aucune marque de Cincinnati. Ils conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne. Les marchands sont invités à venir s'en assurer. FAIRCHILD & BINGHAM, Aux Nos 91 et 93 de la rue des Magasins. 1 fév—1m.

Chienne Perdue. Il a été perdu, dimanche, à deux heures et demie de l'après-midi, une levrette blanche, à tête très effilée. Elle répond au nom de NITA. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera au No 181 rue Bourbon, entre St-Pierre et Toulouse. 21 fév

Chien Perdu. Le 4 mars, un BULL-DOG blanc et noir avec un collier de cuir rouge au cou, répondant au nom HOUL. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera au 40 rue Dumaine. 5 mars—3

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Tout espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons dns ; Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Dolles de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché. RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works : ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES. Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 1oct—PP

Prêt d'Argent, A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES Au No 133 rue Royale, Entre Toulouse et St-Pierre. 21 fév—1m

Checks, PAR la banque Germania Nationale, la banque Hibernia et d'autres banques de la Nouvelle-Orléans, à vendre par BARRETT, SEYMOUR & Co., 19 fév—1m Au No 60 de la rue du Camp.

Ouverture de Marchandises de Printemps. MAGASIN ST-PHILIPPE. 230 rue Royale, coin St-Philippe, 230. Soieries japonaises à 75c. Batiste fil à 25 et 35c. Indiennes fines à 12c. Percales françaises, 1 yarde de large, à 15c. blanche, à 12 1/2c. Bas doux pour dames à $3 la douzaine. Grenadine noire, 25c la yarde. Barèges et Mozambiques à 10, 12 1/2, 15 et 20c. Piqués blancs à 15, 20 et 30c. Jaunes et fantaisie. Brillantés blanc et en couleur. Coton à draps 10 1/2 à 25c. Châles de laine, mousseline suisse, toile blanche, Draps et casimirs d'été, bobinets, serviettes. Toile à draps, alpacas noirs et en couleur. Ouvrages à aiguille en piqué, etc. A des prix extrêmement bas. 5 mars—3f PP

Huile de Charbon, de Livingston, En barriques, en gallons et en barils, raffiné par LIVINGSTON BROTHERS, A leur "Crystal Petroleum Works", à Pittsburg Penn. LES marchands qui désirent avoir de l'huile d'éclairage garantie de bonne qualité par les raffineurs et le soussigné et qui peut subir l'épreuve du feu, jamais au-dessous de 110 degrés Fahrenheit, degré fixé par le bureau des gouvernements des États-Unis, sont informés que l'huile de Livingston a ces qualités et qu'ils peuvent s'y fier. On en a beaucoup vendu, depuis trois ans, sur le marché de la Nlle-Orléans, et les consommateurs en sont invariablement satisfaits. Il y en aura toujours ici. Avis est donné aux acheteurs de forts lots pour l'exportation que le prix de l'article, sur notre place, sera toujours aussi bas, ou plus bas même que celui auquel on peut se procurer l'huile expédiée de New York. 120 caisses de deux burettes de cinq gallons. 50 barils vendu d'être reçus et à vendre par W. D. CONVERSE, Jr., Agent des raffineurs. 4 mars—3f Au No 80 de la rue Poydras.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store, Corner Royal & St-Louis. HATS at 25 cts, 50 cts, 75 cts. Extra qualities from $1 50 to $3. SILK HATS $6 50 made to order. 5mars—1m, PP

Changement de domicile. Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis qu'il a transféré son domicile au No 34, rue de la Douane. 2mars—1m PP P. POUJOL.

Olives, Vin Rouge, Muscat, Vinaigre. En débarquement du navire MERCHANT. 60 kegs OLIVES Verdales très fraîches ; 50 bques VIN Rouge pour famille ; 2 demi-bques véritable MUSCAT de Frontignan ; 25 barils VINAIGRE ; A vendre par J. PLAISENT, 2 mars—3f No 8, rue St Louis.

MULLS SUISSES En magasin et attendus. A vendre par J. G. LINGHAM & CO., 5 janv—3m Au No 7 de la rue Carondelet.

Viande en Grenier, &c. 200,000 livres Epaules sèches salées, 50,000 livres Plats Côtés désossés, &c. do 50,000 do Plats Côtés do, ribbed, do 50,000 do Plats Côtés ribbed, do 200 barils Whisky Excelsior, 200 barillets Saindoux, 200 barils porc mess et rumps, A vendre par J. H. VANHORN & CO, 19 fév No 83 de la rue Poydras.

Machines à Coudre —DE— GROVER & BAKER, Qui ont remporté LE PREMIER PRIX !


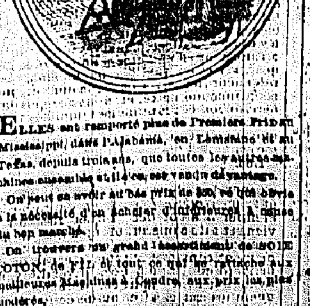


ELLES ont remporté plus de Premiers Prix au Mississipi, dans l'Alabama, en Louisiane et au Texas, depuis trois ans, que toutes les autres machines ensemble et il s'en est vendu davantage. On peut en avoir au bas prix de $50, véritable à la nécessité d'un acheteur ... au bon marché. On trouvera un grand assortiment de SOIE, COTON, de FIL et tout ce qui se rattache aux meilleures Machines à Coudre, aux prix les plus modérés. Au Bureau Général du Sud, No 182 de la Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne. J. H. GARDNER, AGENT. 19 fév—1m—1Mars—V&C


Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

FOURLE 6 MARS—CLASSE No 55.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ier | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me |
| 71 | 17 | 72 | 62 | 27 | 5 | 13 | 49 | 66 | 42 | 69 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie, Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature.

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.
Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 6 mars 1871.
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 4 mars 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A.M., ET DE 1 A 2 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées. Pour les lettres locales ou des Etats-Unis voir les journaux anglais.

A — Adam Maurice; Anchordoguy A.
B — Bernaud Auguste, Benoit Louis, Bouret Louise Mlle; Bercier J F Mme, Biggio Carlo.
C — Caselli Fortunato, Cazade Jean, Canepa Gio Bta, Cella Domenico, Crinlis Michele, Coca Clovis; Caron Napoléon, Cafferata Angelo, Carreau Jean, Cipnelli Pietro, Cosson François.
D — Daniagnan Dominique, Duprat Jean P.; Durante Angelo.
F — Floriet Eurico; Fioraberta A.
G — Gras Nicolas V, Grosson, monsieur; Galan Antonio, Gros Isidore.
H — Hourguette J M.
K — Kérel Mme Vve.
L — Lambeau Yvart, Laborde Saint Jean, Lacollier Alphonse, Le Moine L G; Lavigne Lucien, Lerot Pierre, Lenoir Alphonse, Lescozo Vincenzo.
M — Margiort Francesch, Maille Louis, Marchand, monsieur, Meras, Dr; Machado Bernardo, Massa Giacomo, Manorrier Jules, Miramon & Co.
O — Olivieri Luigi.
P — Parios Antonio, Pellerin V, Pina Rafael, Pothron Mme Vve; Pérez A Manuel, Perez Miguel, Pourcine Mme, Provensal Jean Pierre.
Q — Queseda B T.
R — Raphael Hermogène, Rezende Jos Oliver, Richard Edmond; Rivoire Chas.
S — Saro Vincenzo, Stagni Alphonse, Souhat-Dufossat J M; Sparaccio Girolamo, Stipisich Domenico, Suarez Antonio.
T — Trapani Santo.
V — Vazquez Manuel; Vuillemoto Joseph.

CHAS. W. LOWELL,
Maître de Poste.


La Cinquième Grande Foire d'Etat DE LA SOCIÉTÉ DE LA FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA LOUISIANE. Aura lieu aux "Fair Grounds" de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, le 8 avril 1871, et les neuf jours suivants. Les exposants de toutes les parties de l'Amérique sont invités à concourir pour les prix. Les chemins de fer, bateaux et autres lignes de transport, porteront les voyageurs et les colis qu'ils auront à y transporter à prix réduits. Les actionnaires sont priés de s'adresser au bureau, Mechanics' Institute, leurs billets d'entrée pour 1871, leur seront délivrés, et en leur donnera toutes informations relatives à leurs droits relativement à la nouvelle foire. Ceux qui sont en retard pour le paiement de leurs cotisations ou qui peuvent s'y mettre. Les personnes qui désirent devenir actionnaires sont priées d'adresser leur demande. Pour plus amples détails, voyez le catalogue des récompenses, qui sera envoyé à toute adresse, sur demande, franco. LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier. N. B.—Plantes, arbustes, bouquets à vendre aux Fair Grounds. 19 fév—PP

Avis. CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 janvier 1871, les soussignés, nommés commissaires par la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à une résolution du Conseil de ville, demandant une estimation et un assessement pour l'ouverture de la rue St-Ferdinand à la rue Montégut, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur, dont copie est enregistrée à la dite Cour, présentent par la présente un plan déposé pour référence spéciale. Avis est donné à toutes personnes intéressées que les commissaires estimateurs ont déposé des copies des dits assessement et estimation conformément à l'ordre de la Cour au Greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspectés par les intéressés, et que le rapport des dits commissaires sera présenté à la dite Cour pour être par elle confirmé ; que toutes les personnes dont les droits ou les intérêts peuvent s'en trouver affectés, pourront exposer leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication du cet avis. Les dites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires puissent les prendre en considération et altérer ou amender leurs assessements et estimations, s'ils le trouvent convenable, avant de les présenter pour être confirmés, conformément à la loi. J. F. BARTHELEMY, C. W. CULBERTSON, LOUIS ST-MARTIN, Commissaires. JNO. G. MONROSE, secrétaire. 23 fév—28,7,14,17mars

Avis. CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 janvier 1871, les soussignés, nommés commissaires par la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à une résolution du Conseil de ville, demandant une estimation et un assessement pour l'ouverture de la rue Royale, dans les limites du Troisième District, de la rue Louisa à la rue Congrès, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur, dont copie est enregistrée à la dite Cour pour être par elle confirmée. Avis est donné à toutes personnes intéressées que les commissaires soussignés ont déposé des copies des dits assessement et estimation conformément à l'ordre de la dite Cour pour être, par elle dûment confirmés ; et que le rapport des dits commissaires sera présenté à la dite Cour pour être par elle dûment confirmé. Toutes les personnes dont les droits ou les intérêts peuvent s'en trouver affectés, pourront exposer leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis. Les dites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires puissent les prendre en considération et altérer ou amender leurs assessements et estimations, s'ils le trouvent convenable, avant de les présenter pour être finalement confirmés, conformément à la loi. J. L. LEWIS, S. HOWELL, J. E. MICHEL, Commissaires. A. SELLE, secrétaire. 28 fév—28,7,14,17mars

EDUCATION. L'INSTITUT DE ST. JOSEPH, situé rue Ste-Anne, No. 257, reçoit les élèves, exclusivement blancs, pour la modique somme de deux dollars et cinq par mois. Le directeur espère que les familles chrétiennes encourageront cet établissement. 4 mars—1m J. B. LEFEBVRE.

COUPEUSES de Souches de Cannes BREVET D'ALLEN. Allen's Patent Improved Sugar Cane Stubble Shavers.) Améliorations faites en 1870. NOUS avons en entrepôt un stock de ces excellentes machines, qui sont pleinement garanties. SIZER & OWEN, 4 mars—4f No 74, rue Carondelet.

J. H. JENSEN, —Agent pour la vente du— Superphosphate de Chaux, DE RHODES, Guano Ammon, du South Sea, soluble, —ET— Guano Orchilla, DE RHODES. Les meilleurs engrais qu'offre le commerce, FACTEUR DE COTON ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE. BUREAUX—No 78 de la rue Carondelet, 7 fév—1m—1 2 Nlle-Orléans, Lne.

Avis aux bons Fumeurs. —GRAND CHOIX DE— CIGARES D'Importation directe de la Havane. COMPRENANT les meilleures marques— Toutes que— Carolina, Aceptacion de Figaro et Intimidad. Ñ. Rícos ... Regalia del Rey, Media Regalia, Bravas, Londres ... Regalia Cilindrada, Conchas et Trabucos ; Environ 500,000 Cigares de 1re, 2me et 3me qualité. AUX FABRICANTS DE CIGARES : Un lot d'excellent Tabac en feuille du Mexique. Je tous nouvellement reçus, comme consignations à vendre par ... Ancienne maison J. M. Caballero.

McINTYRE & APPLEGATE, PLOMBIERS, Au No 149 de la rue Poydras, Nlle-Orléans, Louisiane. Marchands, en gros et en détail, d'articles de Plombiers, Pompes en fer et en cuivre, Fourneaux de Cuisine, &c. 3 fév—1m—PP